

RECOMMANDATION UIT-R BS.1423

**PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS À LA PRODUCTION DE PISTES
SONORES MULTICANAUX À L'AIDE DE TECHNIQUES
SONORES AMBIOPHONIQUES MATRICIELLES**

(Question UIT-R 211/10)

(1999)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'un nombre important et de plus en plus grand de films cinématographiques de 35 mm sont produits avec son multicanaux;
- b) que le format Dolby Surround a été créé afin de permettre d'acheminer le son multicanaux d'accompagnement de films cinématographiques sur un support de diffusion bicanal;
- c) que le format Dolby Surround s'est développé sur une large échelle et qu'il est aujourd'hui disponible dans de nombreux foyers;
- d) qu'un grand nombre de radiodiffuseurs diffusent actuellement ou envisagent de diffuser aux téléspectateurs ces films employant le système Dolby Surround;
- e) qu'un grand nombre de téléspectateurs disposent, dans leur foyer, d'un équipement de reproduction des pistes sonores codées avec son ambiophonique matriciel;
- f) que la grande majorité de ces téléspectateurs utilisent le décodeur d'ambiophonie Dolby Pro Logic;
- g) que les radiodiffuseurs peuvent produire et distribuer des programmes multicanaux utilisant le même format Dolby Surround que pour les films cinématographiques;
- h) qu'un nombre plus important de téléspectateurs disposent encore d'un équipement de reproduction monophonique et stéréophonique qui recevra le son multicanaux;
- j) que les nouvelles transmissions sonores multicanaux doivent être compatibles avec l'équipement monophonique et stéréophonique actuel;
- k) que la production du son multicanaux exige l'application de procédures technologiques correctes avant la transmission, afin d'assurer la compatibilité avec la reproduction monophonique, stéréophonique et ambiophonique,

recommande

- 1** de contrôler, lors du mixage du programme ambiophonique matriciel, l'image sonore résultante par écoute du signal après qu'il ait été soumis au processus de codage/décodage ambiophonique matriciel;
- 2** de contrôler, lors du mixage, la compatibilité stéréophonique et monophonique du signal résultant;
- 3** d'utiliser pour l'écoute un décodeur ambiophonique à matrice active dont les caractéristiques sont celles des équipements utilisés dans la plupart des foyers;
- 4** d'indiquer clairement que l'élément de programme produit de la sorte est codé avec son ambiophonique matriciel, pour que le personnel d'exploitation ait connaissance du format du signal (voir la Note 1);
- 5** de conserver l'élément source multipistes primaire (de 8 à 48 pistes, s'il est disponible) utilisé avant le codage matriciel (voir la Note 2). Cela permettra d'opérer une sous-conversion sur 5 canaux distincts utilisable dans un futur système de diffusion sonore multivoie.

NOTE 1 – Les fournisseurs de programmes souhaiteront peut-être indiquer dans le programme sonore, à l'intention des auditeurs, qu'il est codé avec son ambiophonique matriciel. Sur accord préalable (voir <http://www.dolby.com>), les programmes pourront être munis du logo Dolby Surround.

NOTE 2 – La Recommandation UIT-R BR.1384 donne des paramètres pour l'enregistrement d'assignations de pistes pour des programmes multivoie.